

## Payerne et Estavayer-le-Lac

## Un nouveau directeur au chevet de l'Hôpital de la Broye

**Après l'Hôpital de Lavaux, Rodolphe Rouillon est appelé à redresser l'HIB, dès juillet 2021.**

Sébastien Galliker

Permettre à l'Hôpital intercantonal de la Broye de retrouver l'équilibre à tous les niveaux. Telle sera la mission de Rodolphe Rouillon, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'actuel directeur de l'Hôpital de Lavaux à Cully prendra la tête de celui de la Broye, qui abrite deux sites, à Payerne et Estavayer-le-Lac. Ce «spécialiste de la gestion hospitalière et féru de management» succédera à son futur président du Conseil d'établissement, Stephan Hänsenberger, directeur par intérim depuis le début de l'année, annonce l'institution, vendredi. Une période transitoire lui permettra de prendre connaissance des dossiers à temps partiel, dès le premier semestre.

#### «Il s'est démarqué»

«Lors de la procédure de recrutement, M. Rouillon s'est démarqué par sa personnalité, ses grandes connaissances du milieu hospitalier et son expérience dans le redressement d'une institution», mentionne le communiqué. Après avoir redressé la situation à Cully, il devra en faire de même dans la Broye. «Ce n'est ni une pression ni une crainte, mais j'y vais par attrait du défi. Je mesure pleinement les enjeux, sinon, je n'y serais pas allé», poursuit celui qui fut aussi directeur des soins à l'HFR de Fribourg, avant de s'ins-



L'actuel directeur de l'Hôpital de Lavaux rejoindra celui de la Broye au 1<sup>er</sup> juillet prochain. DR

«Je mesure pleinement les enjeux, sinon, je n'y serais pas allé.»

Rodolphe Rouillon, futur directeur de l'HIB

taller en Lavaux.

Infirmier de formation, l'homme possède un CV impressionnant. Enseignant et chercheur à l'Université Jean Moulin à Lyon, ainsi que dans plusieurs hautes écoles romandes, le futur patron broyard est aussi titulaire de deux masters, d'un CAS et d'une maîtrise en management des services de santé.

Tout en s'occupant des finances compliquées de l'HIB, ce père de deux grands enfants âgé de 49 ans aura pour leitmotiv de mettre les patients au centre de ses réflexions. Il souhaite notamment densifier les relations entre HIB, homes, soins à domicile et autres médecins.

Ces préoccupations étaient aussi celles de ses prédécesseurs. Mais les deux derniers directeurs de l'HIB n'ont guère fait plus de 4 ou 5 ans à la tête de l'hôpital. «Je souhaite m'inscrire dans la durée. Il faut au moins dix ans pour donner un véritable modèle à une telle institution», reprend Rodolphe Rouillon.

#### Covid et gouvernance

Employant 820 collaborateurs, l'HIB a été secoué par la crise du Covid-19, mais surtout par plusieurs difficultés financières et de gouvernance ces derniers mois. Pour mémoire, après le départ anticipé du directeur général à la fin de l'année 2019 et la démission de plusieurs cadres au sein de la direction générale, un examen approfondi du fonctionnement avait été lancé par les services de la santé des cantons de Vaud et Fribourg. Le Conseil d'établissement avait alors remis sa démission en bloc en juin, à la conclusion de cet audit.

Directeur par intérim, Stephan Hänsenberger a été nommé à la

présidence cet automne. Il n'aura donc pas perdu de temps pour nommer le futur directeur du plus gros employeur broyard, qui devra travailler sur trois axes prioritaires: la fédération des cultures, le redressement des finances et la construction d'un nouveau bâtiment.

«L'établissement est en roue libre depuis une année. Chacun regarde un peu de son côté. Il est important de recréer un esprit d'équipe et la crise du Covid nous a montré qu'on peut le faire», commente le président. Au niveau des comptes, si la crise ne s'éternise pas, le budget 2021 pas encore finalisé prévoit un déficit réduit de moitié par rapport aux comptes 2019.

#### Projet d'agrandissement

Quant au projet d'agrandissement du site de Payerne, mis en veilleuse par les deux Cantons en début d'année, il a quand même avancé au ralenti ces derniers mois. Si le développement intérieur a été revu, l'idée est toujours de déplacer l'entrée principale au sud de sa parcelle, soit du côté de l'avenue de la Colline. «Rodolphe Rouillon devra maintenant travailler la phase de négociation avec les Cantons», reprend Stephan Hänsenberger, qui espère finaliser le chantier d'ici 4 à 5 ans.

Les défis ne manqueront donc pas pour le nouveau boss que l'Hôpital de Lavaux voit partir avec regret. «Il est arrivé quand l'établissement tournait mal et repart avec des chiffres noirs. Il a apporté sa rigueur financière sans péjorer la qualité des soins envers les patients», décrit Chantal Weidmann Jenni, présidente du Conseil d'établissement.

## Le Broyard bientôt jugé pour les incendies en série

#### Fait divers

**Il a fallu plus de trois ans pour établir l'acte d'accusation d'un homme de 25 ans soupçonné d'être à l'origine de douze sinistres dans la Broye en été 2017.**

Plus de trois ans d'instruction! Le Ministère public fribourgeois a bouclé mercredi l'épais dossier ouvert en été 2017 à la suite de la douzaine d'incendies qui avaient frappé la Broye vaudoise et fribourgeoise entre le 9 juillet et le 5 août. Le prévenu - un jeune homme domicilié dans la région et âgé aujourd'hui de 25 ans - a été placé en détention préventive à la suite de son arrestation, le jour du dernier acte qui lui est reproché.

Si la procédure a été si longue, c'est notamment en raison du temps pris par l'examen psychiatrique du Broyard. «Mais aussi des dix-sept demandes de prolongation de délai formulées par la défense», souligne le procureur général adjoint Raphaël Bourquin. L'auteur, qui bénéficie évidemment de la présomption d'innocence, est prévenu d'incendie intentionnel, de mauvais traitements infligés à des animaux, d'explosion, de diffamation, de dénonciation calomnieuse et d'induction de la justice en erreur.

#### Menaces inventées

En cours d'instruction, il a nié toute implication dans les faits qui lui sont reprochés, à l'exception de l'incendie du 5 août à Dompierre au terme duquel il avait été interpellé. Pour tenter de se faire disculper, le Broyard avait faussement dénoncé des tiers comme étant les auteurs des incendies, mais aussi soutenu de manière fallacieuse qu'il avait été victime de menaces proférées contre lui par le biais de lettres anonymes. Lettres

qu'il n'avait évidemment pas pu produire.

Le délai est certes long, sans pour autant que la durée de la détention provisoire se trouve disproportionnée, précise le Ministère public. L'examen psychiatrique a révélé une diminution de responsabilité relativement importante, dont la Cour devra tenir compte au moment où elle jugera le prévenu. «Je peux m'imaginer qu'il sera convoqué par le Tribunal d'arrondissement de la Broye dans le courant du premier semestre 2021», estime Raphaël Bourquin.

«Je peux m'imaginer qu'il sera convoqué par le tribunal dans le courant du premier semestre 2021.»

Raphaël Bourquin, procureur général adjoint

S'ils le reconnaissent coupable des faits qui lui sont reprochés, les juges devront décider si sa peine doit faire l'objet d'une détention ou de mesures institutionnelles. Pour rappel, les différents sinistres ont causé la mort de treize chevaux et onze poneys de l'Institut équestre national d'Avenches (IENA) le 15 juillet, ainsi que de 36 taureaux, 19 vaches et six veaux à Payerne et à Domdidier, tous deux le 29 juillet.

Le jeune homme avait été interpellé le 5 août après une explosion survenue dans l'immeuble où il résidait à Dompierre. Un village où la série avait du reste démarré, lorsqu'un incendie avait éclaté dans le sous-sol d'un immeuble, nécessitant l'évacuation au petit jour de 27 personnes. **F.R.A.**

## Le militant du climat condamné pour avoir trop désobéi

#### Procès

**Le tribunal tolère l'action mains rouges contre Credit Suisse mais sanctionne les blocages de routes.**

Pour avoir défendu le climat en outrepassant la loi, Loris Socchi est condamné à une peine pénale (125 jours-amende à 30

francs) avec sursis ainsi qu'à une amende de 2000 francs. Le militant de 21 ans était jugé pour des actes commis à Lausanne entre mars 2019 et janvier 2020 lors de cinq manifestations de la Grève du climat et d'Extinction Rebellion.

Il est acquitté pour avoir apposé ses mains pleines de peinture rouge sur la façade de Credit Suisse mais condamné pour sa participation à plusieurs blocages

de routes (pont Bessières, avenue de Rhodanie et rue Centrale) durant lesquels il avait tenté de résister aux policiers venus évacuer les militants. Il avait aussi essayé de fuir après une interpellation. Des faits qu'il a reconnus à l'audience.

Le président Pierre Bruttin a estimé que l'écogouache n'avait pas causé de dommages significatifs à Credit Suisse, qui a d'ailleurs retiré sa plainte, mais que les actes commis durant les autres rassemblements n'étaient pas admissibles.

#### Pas d'état de nécessité

Le militant contestait en revanche avoir fait partie d'un «groupe Black Bloc», en marge d'un rassemblement sur la place de la Gare pour le 1<sup>er</sup> anniversaire de la Grève du climat. Le Ministère public lui reprochait d'être venu, avec d'autres activistes, provoquer et défier les policiers. De son côté, Loris Socchi affirmait s'être habillé en noir et avoir dissimulé son visage pour ne pas être victime de délit de faciès suite à ses précédents démêlés avec la police de Lausanne. Sur ce point, le tribunal a suivi l'accusation.

Pour justifier le recours à la désobéissance civile, l'activiste opposait la faiblesse des engagements politiques en faveur du climat à la nécessité d'agir vite et fort. Admettant le consensus scientifique mais estimant qu'il n'avait pas à juger les actions des femmes et des hommes poli-

tiques, le président a surtout insisté sur la nécessaire proportionnalité entre les buts poursuivis et les moyens utilisés. Pour lui, «il n'est pas question de remettre en cause l'existence d'un réchauffement climatique accéléré» mais la désobéissance n'est pas justifiée car «la Suisse offre des outils licites pouvant aller dans le même sens». Le président rejette donc l'état de nécessité. Il ne «voit pas en quoi l'occupation de la chaussée fait avancer la cause climatique» même s'il a «bien compris que ces actions servent à titiller police et justice» ainsi qu'à attirer l'attention médiatique. Il admet toutefois qu'il pourrait y avoir débat pour des actions de type mains rouges mais pas pour des manifestations non autorisées ou qui débordent.

«Nous pouvons donc voir une avancée dans ce jugement puisque, si je comprends bien, le tribunal n'exclut pas la désobéissance civile, dans une certaine mesure et en respectant le principe de proportionnalité, réagit son avocat M<sup>e</sup> Xavier Rubli. J'ai l'impression que nous faisons deux pas en avant et un pas en arrière et donc que nous continuons à progresser, d'autant que le juge reconnaît clairement la gravité et l'actualité du danger.» Loris Socchi annonce déjà qu'il fera appel de la décision pour que la question de la proportionnalité des blocages soit réexaminée par un autre tribunal.

**Romarc Haddou**

#### Écublens

**Deux sortants se représentent**

Sous l'étiquette du Forum d'opinions libres, deux sortants se représentent à la Municipalité d'Écublens. Il s'agit du syndic Christian Maeder et de Jean-Louis Radice, municipal en charge de l'Urbanisme et de la Mobilité. Membre de l'Exécutif depuis 1998, Christian Maeder est devenu en 2016 le premier syndic indépendant de la Commune. Aussi député depuis 2017, libre, Jean-Louis Radice, siège à la Municipalité depuis une législature. **C.B.A.**

#### Chavannes

**4,18 millions de déficit au budget**

Les élus de Chavannes-près-Reignens ont adopté jeudi soir un budget 2021 déficitaire à hauteur de 4,18 millions de francs (contre 2,87 millions pour le budget 2020). Parmi les raisons de cette aggravation, la Municipalité cite entre autres la participation au déficit du Centre sportif de Malley et à celui des Transports publics lausannois (impacté par le Covid) ou encore l'engagement de personnel à l'Office de la population et au service de la Cohésion sociale. **C.B.A.**

#### La gare de Renens a ses quais à neuf



**C'est officiel, la transformation des quais de la gare de Renens est terminée, après cinq ans de travaux. Jusqu'ici accessibles seulement en partie, les quais 1, 2 et 3 accueillent les voyageurs sur toute leur surface, rallongée à 420 mètres, élargie et adaptée pour permettre un accès de plain-pied aux trains. Des finitions se feront encore en 2021, notamment sur la marquise historique du quai 1. C.B.A.**

PUBLICITÉ



Cordey KYLIAN  
28 novembre 2020 à 2 h 14

Fernandes JOLINE  
29 novembre 2020 à 4 h 52

Gavalda LUCAS  
29 novembre 2020 à 6 h 02

Giffard ELINA  
2 décembre 2020 à 5 h 42

Baumann OWEN PHILIPP  
4 décembre 2020 à 15 h 22

Notari MATTEO BRUNO  
4 décembre 2020 à 18 h 35



## Un nouveau directeur nommé

**HIB** » Rodolphe Rouillon remplacera Laurent Exquis au poste de directeur général de l'Hôpital intercantonal de la Broye.

À la recherche d'un directeur général depuis fin 2019, le conseil d'établissement de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) vient de désigner le remplaçant de Laurent Exquis, parti précipitamment. Dans un communiqué, il annonce avoir porté son choix sur Rodolphe Rouillon, 49 ans, actuel directeur de l'Hôpital de Lavaux à Cully. Celui-ci prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021, après une période transitoire durant laquelle il travaillera à temps partiel. D'ici là, Stephan Hänsenberger, président du conseil d'établissement, assurera l'intérim à la direction générale.

L'HIB a reçu une vingtaine de candidatures. «Lors de la

procédure de recrutement, Rodolphe Rouillon s'est démarqué par sa personnalité, ses grandes connaissances du milieu hospitalier et son expérience dans le redressement d'une institution», indique Stephan Hänsenberger dans le communiqué.

Le futur directeur aura la lourde tâche de redresser l'HIB en proie à des difficultés. Rappelons qu'à la suite d'une vague de départs et de déficits, un audit a dévoilé des dissensions et un dysfonctionnement au sein de l'hôpital provoquant la démission des cinq membres du conseil d'établissement. Rodolphe Rouillon devra se concentrer sur trois axes prioritaires: la fédération des cultures, le redressement des finances et la construction d'un nouveau bâtiment. «L'HIB se trouve dans une situation assez similaire à l'Hôpital de Lavaux,

il n'y a pas si longtemps. Cet établissement était en difficulté et est désormais dans les chiffres noirs. C'est un challenge très motivant de faire retrouver l'équilibre financier à l'HIB», mentionne-t-il dans le communiqué.

**Infirmier de formation.** Rodolphe Rouillon a notamment occupé le poste de directeur des soins à l'HFR. Il est titulaire entre autres de deux masters (en droit et management en santé et en management stratégique de la qualité et des risques), d'un CAS en gestion d'établissement de santé public et privé, et d'une maîtrise en management des services de santé. Il est également chargé de cours dans plusieurs hautes écoles romandes ainsi qu'enseignant et chercheur à l'Université Jean Moulin à Lyon. » DELPHINE FRANCEY

## La rénovation d'un immeuble a fait débat

**Avenches** » Les travaux d'assainissement du chauffage et la restauration du bâtiment de l'ancienne poste à Donatyre, propriété de la commune d'Avenches, ont suscité de vives discussions en séance de parlement local jeudi soir. Après plus d'une heure de débats, le crédit de 1,3 million destiné au financement des travaux a été voté par 23 voix contre 17.

**La commission des finances** (Cofin) était favorable à une courte majorité de ses membres. Dans son rapport, elle a formulé divers reproches envers l'exécutif. Elle a notamment pointé du doigt des informations lacunaires, des chiffres estimatifs non basés sur des offres concrètes et un montant qualifié d'exorbitant.

Lors des discussions, des membres du Conseil communal (parlement), dont plusieurs libéraux-radicaux, ont critiqué

entre autres le manque d'exactitude concernant les chiffres articulés et les informations transmises.

**1,3 million**

En francs, le coût de la rénovation du bâtiment à Donatyre

Pour sa défense, le municipal Pascal Buache, responsable des biens immobiliers, a martelé que ce préavis «n'a pas été fait à la petite semaine. Le message est complet, et les devis sont détaillés.» Le conseiller Patrick Hauser (plr) a déposé un amendement demandant le report du préavis pour une nouvelle étude. Le législatif a refusé cette proposition par 25 voix contre 17.

Le Conseil communal a également discuté du remplacement d'un petit véhicule utilitaire pour le service de la voirie. Les autorités communales proposaient d'acquérir un véhicule électrique pour 65 000 francs. Les critiques ont porté notamment sur un manque de vision et de stratégie. La Cofin, qui proposait à une courte majorité de refuser ce préavis, a reproché un manque d'informations précises concernant les chiffres avancés et le choix du véhicule. Finalement, le parlement a accordé ce crédit à une forte majorité (moins trois abstentions).

Egalement à l'ordre du jour, le budget de fonctionnement 2021 a été adopté sans difficulté et à l'unanimité. Avenches prévoit ainsi un déficit de 57 000 francs pour un total des charges de 19,7 millions. » DELPHINE FRANCEY

L'auteur présumé des sinistres dans la Broye en 2017 est renvoyé devant la justice

## L'incendiaire face au juge

« CHANTAL ROULEAU

**Broye** » L'affaire avait secoué la Broye pendant l'été 2017. Une série de douze incendies criminels avait eu lieu entre le 9 juillet et le 5 août à Dompierre, à Domdidier, à Avenches et à Payerne. Si les sinistres n'avaient causé aucune victime humaine, plusieurs animaux avaient péri. Treize chevaux et onze poneys de l'Institut équestre national d'Avenches (IENA) étaient morts dans les flammes, ainsi que 36 taureaux, 19 vaches et 6 veaux. Plus de trois ans plus tard, le Ministère public fribourgeois clôt son enquête.

Arrêté après le dernier incendie le 5 août, l'accusé, un Fribourgeois qui a aujourd'hui 25 ans et est toujours détenu, est renvoyé en jugement devant le Tribunal de l'arrondissement de la Broye, par acte d'accusation du 9 décembre 2020, informe le Ministère public dans un communiqué de presse diffusé hier matin. La date du procès n'est pas encore connue, mais il pourrait vraisemblablement avoir lieu pendant le premier semestre 2021, informe le procureur général adjoint Raphaël Bourquin.

### De fausses pistes

L'auteur présumé est prévenu, outre d'incendie intentionnel, de mauvais traitements infligés aux animaux, d'explosion, de diffamation, de dénonciation calomnieuse et d'induction de la justice en erreur. «Il nous a notamment envoyés sur de fausses pistes, a dénoncé d'autres personnes et a faussement soutenu avoir été victime de menaces», explique Raphaël Bourquin. Il assure néanmoins que le prévenu n'a pas dénoncé le premier suspect, un pompier qui avait été arrêté après les incendies à l'IENA, mais qui avait été relâché par la suite.

Aujourd'hui encore, l'accusé nie les faits, à l'exception de l'incendie du 5 août 2017. Une



Douze incendies criminels ont eu lieu dans la Broye durant l'été 2017. Ici, le feu a détruit un rural dans le quartier de Vuary à Payerne le 29 juillet 2017. Alain Wicht-archives

explosion avait alors eu lieu dans la cave d'un immeuble de Dompierre, où habitait le prévenu. «Il a été obligé d'admettre, car il avait des preuves sur lui», souligne le procureur général adjoint. Des brûlures causées par une explosion avaient en effet été constatées sur le jeune homme. Ses vêtements portaient en outre des traces de produits accélérant, et son ADN avait été relevé sur les jerricans retrouvés dans la cave de l'immeuble.

Pour le procureur général adjoint, l'accusé est bien derrière l'ensemble des incendies. «Différents éléments techniques pointent vers lui. Les preuves seront discutées devant les tribunaux», indique-t-il, mentionnant néanmoins les analyses faites sur le téléphone portable du



«Différents éléments techniques pointent vers lui» Raphaël Bourquin

jeune homme. Celui-ci aurait agi seul, sans complice, et son mobile n'est pas connu. Le prévenu avait déjà été condamné pour avoir allumé des feux dans le canton de Vaud.

### Peine diminuée

La peine minimale pour un incendie intentionnel est d'un an d'emprisonnement. Le Fribourgeois étant accusé d'avoir causé une douzaine de sinistres, il pourrait écoper d'une peine de plus de dix ans. Néanmoins, celle-ci devrait être diminuée, informe Raphaël Bourquin. «Cela sera discuté lors du procès, mais sa responsabilité devrait être diminuée en raison des résultats de son expertise psychiatrique. Il pourrait devoir aller en institution», continue-t-il. L'expertise a en effet démon-

tré qu'il souffrait de «troubles aigus de la personnalité accentués par l'alcool». Les experts ne se sont en revanche pas déterminés sur la question de savoir s'il avait un profil de pyromane.

Deux expertises, faites par des experts différents, ont dû être menées. C'est ce qui explique la longue durée de l'instruction, qui aurait dû être terminée à la fin 2018. «Il y avait des contradictions dans la première expertise. Cela nous a fait perdre un an et demi à deux ans», explique Raphaël Bourquin.

Contactée par *La Liberté*, l'avocate du prévenu Marlène Jacquery n'émet pas de commentaires. «Je ne me suis pas encore entretenue avec mon client. Il admet l'un des cas mais n'est pas l'auteur des autres», dit-elle. »

## La traversée du village acceptée

**Vuadens** » Feu vert pour le réaménagement de la traversée du village et le remodelage du centre de la localité à Vuadens: mercredi soir, le Conseil général a accepté à l'unanimité un crédit de 5,5 millions de francs pour financer ce projet subventionné à hauteur de 2,1 millions de francs. Une première moure avait été refusée il y a un an. «Quelques améliorations ont été apportées», indique Daniel Terrier. «Il s'agit d'un grand projet pour la commune sur lequel nous travaillons depuis des années», précise le syndic.

Après de longues discussions, le Conseil général a également soutenu la proposition du Conseil communal d'offrir deux bons d'achat de quinze francs par habitant, à faire valoir dans les commerces et chez les indépendants de Vuadens. Et cela dans le but de soutenir le commerce local. «Une autre proposition a été formulée. Celle du Conseil communal a finalement été acceptée à une large majorité», précise le syndic.

Le Conseil général a accepté six autres crédits d'investissement pour un montant global de 847 500 francs destinés notamment au réaménagement de la place multisports, à l'assainissement du terrain de foot et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le complexe scolaire. Egalement approuvé, le budget de fonctionnement 2021 table sur une perte présumée de 211 000 francs pour un total de charges de 11,3 millions de francs. » MAUD TORNARE

### BULLE

**LE SOLAIRE PROGRESSE**  
Gruyère Energie compte désormais plus de 500 installations photovoltaïques privées (53 000 m<sup>2</sup>) reliées à son réseau. Leur production annuelle correspond à la consommation de 2000 ménages. «On dénombrait moins de 50 installations privées en 2013», communique la société bulloise. SZ